N°156 janvier-février 2026

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h-12h / 13h30 -17h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 14h-17h
(2,3,4 èmes mercredis du mois)
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h (1er samedi du mois)

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi **26 janvier 2026 à 20h30**

Bibliothèque
Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h00-11h30

Naissances

Marius URIEN né le 05 novembre 2025

Aliza LECLÈRE LEMOINE née le 14 novembre 2025

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com par mail, merci de faire la demande à cette adresse communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)**

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro, déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à communication@stjean-vilaine.fr au plus tard le **19 février 2026.**

Informations municipales et extra-municipales

Vœux du Maire

Tous les habitants sont cordialement invités à la cérémonie **des vœux du maire** qui aura lieu le **vendredi 9 janvier 2026** à **19 h 00** à la salle annexe des sports.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal profiteront de l'occasion pour remettre des cadeaux de bienvenue aux enfants nés sur la commune en 2025.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Travaux : actualités

Salle polyvalente

Les travaux avancent bien. La réalisation de l'isolation extérieure est en cours. **La fin des travaux est** prévue normalement **pour la fin février.**

MAM + Pôle santé

Les lots concernant le marché de travaux ont été attribués courant novembre. Les travaux devraient débuter au premier trimestre 2026.

Lotissement de la Touche

La pose des **bornes d'apport volontaire** (BAV) est prévue pour la mi février. Elles seront situées à l'entrée du lotissement.

Repas du CCAS

Comme chaque année, le **CCAS** a organisé le repas pour les aînés de la commune offert pour les personnes de + de 70 ans.

Le repas préparé par **la Teranga** s'est déroulé au **restaurant scolaire le samedi 13 décembre.**

Cinquante sept personnes ont pu profiter de ce moment convivial. **Huit repas** ont également été livrés à domicile.

Les enfants de l'AEJI avaient préparé des **cartes de vœux** qui ont été offertes à nos aînés.

Emmanuel **Mestrard**, Isabelle **Colas** et Marie-Pierre **Baslé,** membres du CCAS, ont partagé ce moment de convivialité.

Bien vivre sa retraite

Parce que vivre pleinement sa retraite, cela se prépare et s'entretient.

Un parcours santé gratuit vous est proposé, grâce au soutien financier de la Commission des financeurs d'Ille-et-Vilaine. Il est mis en place par le **CCAS de Vitré** dans le cadre de la **démarche Ville Amie des Aînés**, en partenariat avec **l'association Brain Up** et **le CLIC des Portes de Bretagne.** Chaque atelier est l'occasion de discuter et d'être conseillé par des professionnels de santé (psychologue, diététicien…)sur différents sujets : mémoire, alimentation, sommeil…

La réunion d'information (**sur inscription**) vous présentera le contenu des ateliers le **vendredi 9 janvier 2026**, de 14 h à 16 h.
Salle Debussy, 16 espace Debussy – Vitré

Inscription au 02.99.74.33.01

Informations municipales et extra-municipales

Les actualités du CMJ

Le CMJ a souhaité participer à la cérémonie **commémorative du 11 novembre** auprès de l'UNC.

Après une rencontre en septembre 2025, nous avons préparé la cérémonie et défini les rôles.

Axelle et Léa ont souhaité participer à la vente des Bleuets de France. **Elles ont collecté 59,50€.** Additionnés à la vente par les membres de l'UNC, la collecte s'élève à **140€.** La somme a été reversée au Bleuet de France.

Axelle BERTHELOT a également lu à haute voix le discours ci-dessous qu'elle a écrit à l'occasion de cette **cérémonie du 11 novembre**.

« Pendant la Première Guerre mondiale, les jeunes soldats français étaient surnommés **les Bleuets**. Ce surnom vient de la **couleur bleu clair** de leur nouvel uniforme, qui remplaçait l'ancien uniforme bleu foncé et rouge trop voyant. Ce bleu représentait la jeunesse et le renouveau dans l'armée française.

Les Bleuets **étaient souvent très jeunes**, parfois à peine sortis du lycée. Beaucoup d'entre eux découvraient la guerre pour la première fois, dans des conditions très dures : la boue des tranchées, le froid, la peur et la mort omniprésente. Malgré cela, ils ont montré beaucoup de courage et ont combattu pour défendre leur pays.

Le Bleuet de France a été créé pendant la Première Guerre mondiale par deux infirmières : **Suzanne Lenhardt et Charlotte Malleterre.**

Elles ont voulu aider les soldats blessés à retrouver une activité et un revenu. Les mutilés fabriquaient donc de petites fleurs bleues en tissu, les bleuets, qu'on vendait pour collecter des fonds. Après la guerre, le **« Bleuet de France »** a été choisi pour **honorer les anciens combattants**, les blessés de guerre et toutes les victimes des conflits.

Encore aujourd'hui, on porte une fleur de bleuet lors des commémorations du 11 novembre et du 8 mai pour ne pas oublier leur sacrifice. »

Le CMJ à la rencontre de l'auto-entreprise En'Vie Canine

Partie 2

L'auto-entreprise se rapproche davantage des jeunes car elle y voit une opportunité pour des **ateliers de médiation animale avec des jeunes en difficulté** (mentale et physique). Alexya considère les animaux comme étant une possible voie de métiers futurs à exploiter. Elle a donc comme projet de **développer les activités avec et auprès des jeunes** à travers ses valeurs principales telles que la bienveillance, le respect des émotions, l'accompagnement et le bien-être animal. Beaucoup de chiens d'assistance sont formés avec En'Vie Canine et Alexya sent l'espoir qu'ils apportent dans les relations chiens-humains.

L'entreprise ne fonctionne pas entièrement seule car Shanti et Alexya partagent **leurs connaissances et leurs expériences** avec d'autres **comportementalistes et éducateurs canins** dans les alentours de Saint-Jean-sur-Vilaine.

De plus, elles sont **partenaires avec la SPA de Rennes**, une **vétérinaire comportementaliste** (Dr. Arribart) et avec **Acadia**, une association formant des chiens d'assistance diabétiques.

Alexya et Shanti sont dévouées à la relation entre les chiens et les humains qui peut enrichir n'importe qui.

Entretien et article réalisés par **Mickaël AUBERT, Léane EON et Nolane EON.**

Informations municipales et extra-municipales

Envie de contribuer à l'avenir de votre territoire ?

Rejoignez le conseil de développement, instance de démocratie participative de Vitré Communauté

Le conseil de développement est un espace de dialogue et de réflexion citoyenne où chacun peut apporter ses idées pour construire collectivement les politiques publiques de demain.

Qui le compose ?
-Le conseil de développement, instance consultative, est composé de **36 bénévoles**, répartis en deux collèges :
-Les forces vives locales,
-Les citoyens du territoire.

Quel est son fonctionnement ?
Les membres travaillent **en groupes de réflexion** sur des thèmes qui concernent **la vie quotidienne** du territoire :
-agriculture & alimentation,
-enseignement supérieur,
-énergies renouvelables,
-santé…

Les sujets peuvent être proposés par la **communauté d'agglomération** ou choisis par le conseil lui-même.
Les réflexions s'appuient sur **des débats citoyens**, des **témoignages d'experts**, des **visites de terrain et des échanges d'expériences**.
Les propositions sont ensuite transmises aux élus, pour enrichir leurs décisions.

Pourquoi s'engager ?
Pour faire **entendre sa voix sur les grandes questions du territoire.**
Pour construire des **propositions concrètes** avec d'autres citoyens.
Pour participer à l'avenir de **Vitré Communauté**, dans **un cadre convivial et ouvert à toutes les idées.**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de Vitré Communauté ou contactez **Sandra Bouillon** au **02.99.00.85.77** – conseil.developpement@vitrecommunaute.org

Mise à disposition de chambres ou logements

Appel aux habitants

Afin de faciliter la prise de poste des nouveaux salariés en contrats courts et de renforcer l'attractivité de Vitré communauté, nous recherchons des propriétaires disposant d'une chambre, d'un studio ou de tout autre logement disponible à la location de courte durée.

Ces solutions d'hébergement, même temporaires, représentent un levier essentiel pour répondre rapidement aux besoins des actifs concernés.

Vous êtes propriétaire et vous disposez d'une chambre libre ?

L'agglomération souhaite compléter son fichier de propriétaires proposant une chambre chez l'habitant ou un logement meublé afin de faciliter l'accès au logement.

Participez à l'accueil des étudiants et des nouveaux salariés des entreprises locales tout en vous assurant un revenu complémentaire !

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire : Vitré Communauté – Service Emploi du Développement Economique emploi@vitrecommunaute.org **ou 02.99.74.52.61**
https://www.naturellement-vitre.bzh/

Tri à la source des déchets alimentaires : Quelles solutions dans votre commune ?

Depuis le 1er janvier 2024, la mise en place de solution de tri à la source est obligatoire sur le territoire national. Le SMICTOM Sud-Est 35, en charge de la collecte des déchets, répond à cette obligation. Chaque foyer aura désormais la possibilité de sortir ses déchets alimentaires des ordures ménagères, au même titre que les emballages ou les contenants en verre.

Le SMICTOM a élaboré un plan de déploiement du tri des déchets alimentaires pour tout le territoire. L'objectif ? Permettre à chaque foyer de bénéficier d'une solution de tri, adaptée à son type d'habitat. La solution privilégiée sur le territoire du SMICTOM est le compostage. La mise en route de ce plan a **débuté au 1er Janvier 2024**, et les **67 communes** du territoire du syndicat seront rencontrées pour développer des solutions locales de tri, en particulier grâce au compostage partagé dans les centre-bourgs.

Avec ou sans jardin, à la campagne ou en ville... Pour chaque foyer, il existe une solution pour composter ses déchets alimentaires. **Voici les solutions** proposées par le SMICTOM Sud-Est 35 :

Quand on a un jardin : Le compostage individuel est la solution la plus simple et accessible. Plusieurs options s'offrent à vous. Tout d'abord, vous pouvez composter en tas dans un coin de votre jardin, une solution de simplicité et économique qui nécessite tout de même un peu d'entretien. Vous pouvez aussi construire votre propre composteur avec des matériaux de récupération (planche, grillage...). La valorisation par voie animale, ou plutôt le fait de nourrir ses animaux avec ses déchets alimentaires, est aussi une solution.

Le SMICTOM vous accompagne sur le compostage individuel en bac.

Les avantages : Il prend peu de place dans le jardin, permet de composter rapidement et de grandes quantités de déchets. En plus d'accélérer le processus de décomposition des aliments, le composteur s'adapte à tous les types de jardins grâce aux différents volumes de bac.

Comment faire ?
Le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarif réduit (prise en charge de + de 50 % du prix à l'achat), accompagnés **d'une formation gratuite.** De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur différentes communes du territoire. Mises en place depuis 2012, les distributions de composteurs ont permis d'équiper plus de 10 000 foyers du territoire : rejoignez le mouvement !
Samedi **7 février** à Vitré, réservation jusqu'au **12 janvier**
Samedi **7 mars** à La Guerche de Bretagne, réservation jusqu'au **9 février**
Samedi **11 avril** à Noyal-sur-Vilaine, réservation jusqu'au **16 mars**

Quand on a peu ou pas de jardin : Développer le compostage partagé au pied de son immeuble ou **dans son quartier** est l'alternative accessible à toutes et tous.
Il fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. **Seule** nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : **un bac pour les apports quotidiens** de déchets, un **second bac pour stocker la matière sèche** et un **dernier bac pour laisser le compost finir de mûrir.**
Les avantages : Il permet de composter sans jardin, de créer des relations entre voisins et de récupérer du compost pour les jardins, potagers partagés, espaces verts ou même pour vos plantes d'intérieur.
Comment faire ? Le SMICTOM accompagne les habitants de logements collectifs à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il **suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM.** Aujourd'hui, une trentaine de sites existent sur le territoire. Pour permettre la mise en place de ces sites de compostage partagé, il sera nécessaire que 2 ou 3 habitants référents soient volontaires. Leurs missions : superviser le fonctionnement du site, signaler les besoins et informer les foyers souhaitant participer. Bien évidemment, le SMICTOM accompagne l'implantation de ces sites et ses référents.

Bibliothèque Municipale

Nouveautés janvier-février 2026

En 2026, la nature reprend ses droits à la bibliothèque

Atelier Photo Body Land Art

Mercredi 18 février 14h00-17h00

Mettez-vous en scène dans les éléments naturels.

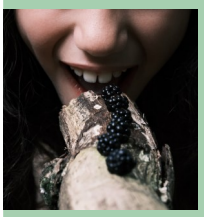

Marion DAIN capturera ces instants par la photographie.

Nous profiterons de cette sortie nature pour imaginer ensemble une collection photo.

A vos appareils photos, smartphones etc…

Ados - adultes, ou **enfants** à partir de 8 ans accompagnés.

Gratuit- sur inscription

Renseignements et inscriptions :

02.99.00.71.83 bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Exposition photo animalière

Du 11 janvier au 11 février

En ce début d'année, venez vous émerveiller en découvrant l'exposition animalière **« Plumes et autres merveilles. »**

Entrée libre aux horaires d'ouverture.

Renseignements : 02.99.00.71.83

bibliotheque@stjean-vilaine.fr

UNC

Cérémonie du 11 Novembre 2025

1925-2025 : centenaire du bleuet de France
1945-2025 : 80ème anniversaire des rapatriés de 1945 : prisonniers, déportés, combattants et Sto (*service travail obligatoire*)

C'est une assemblée importante qui a entouré le monument portant les noms des **26 personnes décédées** lors de la guerre **14-18** ainsi que les **6 personnes décédées** pendant la guerre de **39-45.**

Les membres du **Conseil municipal des jeunes** se sont joints à cette cérémonie. Ils ont présenté sur un support, **27 petits drapeaux tricolores** afin de marquer le 80ème anniversaire du retour des 27 personnes de Saint Jean éloignées de leurs familles pendant 5 à 6 ans soit en tant que combattants, prisonniers, déportés et Sto et rentrés à Saint Jean entre mai et juin 1945.

Avant la minute de silence il a été rappelé le décès cette année de deux membres de notre association **: Jean Loury, AFN** et **Francis Morel, Soldat de France**.

Pour clôturer ce rassemblement, **Hubert Sourdrille,** porte-drapeaux depuis 10 ans et **Daniel Esnault** depuis 5 ans se sont vus décerner diplôme et insigne.

L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé pour échanger lors d'un moment convivial à la salle annexe des sports.

L'Assemblée générale de notre association aura lieu le **samedi 7 février à 10h30** à la **salle de l'ancienne cantine** (en dessous de la mairie). Toutes les personnes, hommes ou femmes intéressées et souhaitant faire perdurer la mémoire de nos anciens sont les bienvenues. Il permettront ainsi de rajeunir notre équipe.

Le Président Emile Lejas

BADABOUM

Animation « Découverte de Noël »

Les enfants de **l'espace jeux Badaboum** ont bien apprécié l'animation **« découverte de Noël »** proposée par **Elodie le 9 décembre**.

Et le mardi suivant, nous avons accueilli **Noëlle, Bernadette et Mauricette**, venues interpréter **des chants de Noël** avec les petits pour le plus grand plaisir de tous, **suivi d'un goûter** pour clore l'année 2025.

Cie d'Art Scène

Le rideau se lève à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Vilaine !

À l'issue de plusieurs mois de travaux, la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Vilaine rouvre ses portes au public. Pour célébrer cette rénovation, la compagnie **d'Art Scène** proposera la comédie **« Fais pas ta cocotte ! »**, une pièce rythmée et pleine d'humour signée **Jacky Goupil** et **Stef Russeil**.

Entre coulisses et quiproquos, les personnages s'agitent et se dévoilent dans une **succession de situations aussi drôles que familières**.
Un moment convivial, accessible à tous, qui marquera le retour du spectacle vivant dans ce lieu désormais rénové.

Réservez dès maintenant sur **www.cieartscene.fr** ou au **07.82.89.73.78**

Vendredi **13,** samedi **14** et dimanche **15 mars 2026**
Salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Vilaine

Ou venez nous découvrir avant **à Domagné** les **17 et 18** janvier ou **à Cornillé** les **30, 31 janvier** et **1er** février 2026.

N'hésitez pas à partager cet événement autour de vous !

AEJI

L'AEJI recherche ses aides anim' pour l'été 2026 !

Les aides animateurs sont là en soutien de l'équipe. Ils participent aux activités proposées aux enfants, mais toujours avec un autre animateur. A noter qu'il faut avoir au **moins 16 ans au 1 juillet 2026** et **participer aux réunions de préparations** (quelques samedis).

Et après ? Si l'expérience est positive, l'accueil de loisirs peut participer au financement du BAFA pour devenir animateur à l'AEJI !

Lettre de motivation et CV à envoyer avant le **15 janvier 2026** (mets en avant tes compétences, tes passions, ce qui te donne envie pour travailler avec les **enfants...)**

Des rencontres sont prévues aux vacances d'hiver avec la direction.

aejicsf@gmail.com 06.89.08.39.53

APEL

Meilleurs vœux 2026

L'équipe de l'APEL adresse **ses meilleurs vœux à l'ensemble des habitants de la commune**. Que cette nouvelle année vous apporte santé, joie et beaux moments de partage.

À noter dans vos agendas !

Kermesse de l'école Samedi 30 mai 2026.

Une journée festive et conviviale ouverte à tous, au profit des projets des élèves.

Nous vous attendons nombreux !

L'équipe de l'APEL

2025-11-53 : Validation de l'appel d'offres pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en MAM et la construction du pôle santé.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le **mardi 05 novembre 2025 à 18h00** pour l'ouverture des plis dans le cadre de la réhabilitation d'une maison d'habitation en MAM et construction d'un Pôle Santé.

Après avoir pris connaissance des résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les entreprises proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

2025-11-54 : Demande de subvention « Ambitions Communes » pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en MAM

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison d'habitation au 4, rue de La Cour en maison d'assistantes maternelles (MAM), la Commune peut bénéficier d'une subvention de Département au titre de **« Ambitions Communes ».** Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **797 159.64** € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour demander la subvention auprès du Département et autorise Mr Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette démarche.

2025-11-55 : Demande de subvention au titre du programme européen LEADER pour la construction du pôle santé.

Le projet de construction du Pôle Santé peut être éligible à une subvention au titre du programme Européen LEADER 2023-2027 piloté par la Région Bretagne pour la fiche action N°3. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **: 959 129,09** € T.T.C

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de construction d'un Pôle Santé, approuve le plan de financement présenté, sollicite une subvention au titre du programme européen LEADER et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette démarche.

2025-11-56 : Rénovation de la salle polyvalente – Lot N° 05 (S.B.E.R.) étanchéité/couvertures : Avenant N° 3

Dans le cadre de la rénovation de la Salle Polyvalente, **l'entreprise S.B.E.R**. (Lot 5 - Etanchéité/couvertures) souhaite utiliser un autre isolant pour les travaux d'étanchéité des parois enterrées entraînant un coût supplémentaire :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant N°3 de l'entreprise S.B.E.R. et autorise Mr Le Maire à le signer.

2025-11-57 Rénovation de la Salle Polyvalente – Lot n°03 ITE-Ravalement : Avenant n°2.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle Polyvalente, l'entreprise JANVIER a transmis un devis de moins-value suite au changement d'isolant par l'entreprise S.B.E.R

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant N°2 en moins-value de l'entreprise JANVIER et autorise Mr Le Maire à le signer.

2025-11-58 Expérimentation de la police pluricommunale – Convention d mise à disposition.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, ***approuve les termes de la convention , précise qu'il s'agit d'une expérimentation d'une durée de six mois, qui a vocation à démarrer le 1er décembre 2025, ou à compter de la date de signature de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document inhérent à la mise en œuvre de ce projet.***

2025-11-59 : Convention Communale de coordination entre la Police Municipale et la gendarmerie Nationale

Dans le cadre de la création d'une police pluricommunale, il est également nécessaire de conclure une convention de partenariat entre la commune et la gendarmerie nationale.

Cette convention vise à préciser la nature et les lieux d'interventions des agents de Police Municipaux et déterminer les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la gendarmerie nationale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

2025-11-60 : Mise à disposition des salles communales à titre gratuit en période électorale

L'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « Des locaux communaux » peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Il conviendra auparavant de vérifier la disponibilité des salles.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour la mise à disposition à titre gracieux des salles communales pour les réunions organisées dans le cadre des élections municipales 2026.

2025-11-61 : Vitré Communauté – Convention d'adhésion au service commun « systèmes d'information »

Il est proposé de résilier la convention du service commun « Informatique » ; d'approuver les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'information ».

2025-11-62 : Vente d'une partie des parcelles A 1750 et A 1738 au profit de Vitré Communauté pour la création d'un poste de refoulement

Dans le cadre de la construction d'un poste de refoulement et d'un bassin tampon sur le territoire de la commune, il convient de céder à l'euro symbolique une partie des parcelles **A 1750 et A 1738** au profit de Vitré Communauté d'une superficie d'environ 850 m². Une servitude de passage sera également prévue sur la parcelle A 1750 pour l'accès.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de céder ces parcelles à Vitré Communauté à l'euro symbolique et autorise Mr Le Maire à signer tous documents nécessaires chez Maître Nicolazo de Servon-Sur-Vilaine. Les frais de Notaire seront à la charge de **l'acquéreur**

2025-11-63 : Lotissement Les Jardins du Tertre : Rétrocession à la Commune d'une partie de la parcelle N° A 951

Lors de la construction du lotissement, il avait été prévu qu'une partie de la parcelle N° A 951 d'une superficie de 282 m² qui constitue une voie de passage soit rétrocédée à la Commune. Suite à l'acquisition par un nouveau propriétaire de cette parcelle, il convient d'engager les démarches pour la rétrocession de ce terrain.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et autorise Mr Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire chez Maître MEVEL de Châteaubourg.

2025-11-64 : Lancement d'une enquête publique pour les chemins de la Hamonaye et la Morandière

La vente est soumise au préalable à une enquête publique. Mr le Maire propose une procédure pour les chemins suivants :

Espace vert bordant la maison à l'Ouest de Mr MARSOLLIER et Mme PIROT au N°8 du chemin de la Morandière.

Chemin « Ferme de la Petite Hamonaye » propriété de Mr François DE LANGLE. Chemin bordé à l'Ouest par les parcelles N° 120, 121 et 122 à l'Est du dit chemin par les parcelles N° 507 et 501.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer une enquête publique et autorise Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de cette procédure.

2025-11-65 : Modification du Plan Local d'Urbanisme

La modification du PLU de la Commune apparaît aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte certaines possibilités de changement de destinations qui n'avaient pas été identifiées lors de la précédente révision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mr Le Maire afin de lancer les démarches.

D.I.A

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien mentionné, ci-dessous.

Un bien situé **4**, rue le Tertre Haut, cadastré A N°**1945, 1946, 1948 et 951** d'une superficie de 3 565 m² (modification : remplacement de la parcelle N°A1947 par la parcelle N° A951.)

Un bien situé au Lotissement Bellevue, cadastré **A N°1215** d'une superficie de **95 m²**.